

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL ECONOMIQUE DU GROUPEMENT PAROISSIAL DE PONT D'AIN

Le 02/07/2020 à Pont d'Ain

Présents : Père Adrien	Monique Capitan (comptable)
Père Donatien	Renato Collino (Poncin)
Colette Arpin (Challes)	Danièle Dubreuil (Cerdon)
Maurice Badout (Priay?)	Georges Picod (Pont d'Ain)
Henri de Boissieu (Varambon)	Pascal Ravaux (Neuville/Ain)
	Violette Revaud (Jujurieux)
Invités : Olivier Bauer (économiste diocésain)	Bertrand Lapostolle (CDAE)
Philippe Treff (réfèrent immobilier)	Estelle (Yvan) Gauthier (CDP)

**Ouverture de la séance à 17 h par un temps de prière par le Père Adrien**

## **Présentation rapide des participants**

### **Présentation générale de la comptabilité paroissiale 2019**

Le compte de résultat de 2019 vient d'être bouclé et a été présenté par O. Bauer :

- Les recettes sont en légère progression par rapport à l'année 2018 et les dépenses légèrement inférieures (sauf pour le poste gaz-électricité). Globalement, le budget est maîtrisé et en évolution positive, sans doute en lien avec les efforts du CEP et de la Commission CRSD : l'animation paroissiale, l'information sur la question des finances est décisive.
- Les dotations aux amortissements 2019 sont comparables à ceux de 2018. Il est nécessaire de les mentionner lors de la présentation des comptes en Assemblée Générale (AG). Elles sont principalement la constatation comptable et annuelle de la perte de valeur des biens immobiliers du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence de ces derniers. Elles correspondent à une provision dans la perspective de pouvoir entretenir le patrimoine immobilier ; comme pour une machine qu'on doit remplacer au bout de 10 ans, par exemple, on met 1/10 de son coût de côté chaque année pour pouvoir racheter une lorsqu'elle est usagée. Les investissements immobiliers, principalement effectués pour les salles Jean-Paul II et de Poncin, ont été considérables et ils sont toujours en cours d'amortissement. Finalement, il faut être conscient que le coût d'utilisation d'une de ces salles comprend non seulement le chauffage, l'électricité... (coût de fonctionnement) mais aussi le coût d'amortissement (achat, usure puis rénovation du bâtiment).

Durant les échanges, les comptables ont exprimé le besoin d'un complément de formation pour le nouveau logiciel de comptabilité.

### **Finances diocésaines et Denier de l'Eglise 2020**

- Depuis de nombreuses années, le budget diocésain est déficitaire d'environ 1 million €. Le déficit qui est comblé par les dons et legs (de moins en moins nombreux) et par la vente du patrimoine immobilier. Les recettes des casuels baissent également. Les dépenses ont pu être réduites, notamment par le regroupement des achats (fournitures - fuel - électricité - gaz : 25 à 30 000 € de gain).

Depuis quelques années, après la mise en place des assises de l'immobilier, le diocèse a mutualisé les investissements, limitant les travaux dans les paroisses au juste besoins pastoraux en fonction des nécessités locales ou de la présence de curé dans les 15 ans à venir ; Cette démarche est parfois difficilement perçue au sein des paroisses.

- La population vieillissant, la conscience de contribuer financièrement à la vie de l'Eglise se perd. Une réflexion avec un groupe de jeunes montre qu'ayant toujours profité des services de l'Eglise gratuitement, ils n'ont pas conscience des besoins financiers sous-jacents. Il est donc indispensable d'informer, en particulier les jeunes (à commencer dès le catéchisme !)

- Il ne faut pas oublier que cette participation financière a une dimension spirituelle (voir le petit dépliant 2020 : 'Notre Don construit l'Eglise du Christ'). Notre foi est indissociable du don : le don de leur vie par les prêtres, le don de temps des catéchistes et autres bénévoles, le don d'argent...
- Il ne faut pas avoir de complexe de parler d'argent (y compris pour les prêtres). Danielle Dubreuil a pris l'initiative de distribuer le dépliant dans les boîtes aux lettres des chrétiens de Cerdon et envisageait d'élargir la distribution.
- La première cible : le chrétien qui vient à la messe et qui ne donne pas. Il est important de proposer l'exercice suivant lors d'une messe : je présente, à mon voisin, le dépliant et les raisons pour lesquelles il faut donner à l'Eglise.
- Une idée : systématiser un don (pour le denier) au diocèse de 5 € "tracé" (avec les coordonnées) pour tout enfant catéchisé et, pourquoi pas, aux personnes qui demandent un sacrement (baptême / mariage / funérailles) et aux familles de l'enseignement catholique ? : le diocèse pourra leur envoyer un reçu et leur envoyer des courriers d'information.
- A cette date, la somme collectée pour le Denier est inférieure de 15% à 2019 mais le nombre de donateurs est inférieur de 35%, ce qui est problématique.
- La campagne du Denier, qui n'a pas pu être lancée à la période des Rameaux, en raison du confinement est reprogrammée après l'Assemblée Générale Diocésaine du 10 septembre 2020.
- En support à la présentation, l'économiste nous a fait visionner la vidéo pédagogique sur le P. Nicolas.

### **Questions diverses**

- Visite pastorale de Mgr Roland, du 26/10 au 01/11/2020 : il faudra prévoir une réunion du CEP avec une présentation rapide des comptes et la présentation des actions mises en œuvre.
- Immeuble de Jujurieux : Mlle Soussille (la coiffeuse) va signer le 20/07/2020 le compromis de vente après accord sur la somme de 132 000€.
- Maison paroissiale de Saint-Martin-du-Mont : le bâtiment se dégrade. Des tuiles sont tombées ; Philippe Treff contactera un couvreur (M. Mortier ?). L'association du Renouveau n'est plus du tout active et ne contribue plus à son entretien courant. L'immeuble comporte un appartement. Faut-il le rénover pour le louer ? Il faudrait faire l'estimation de sa "rentabilité". Cependant, si le bâtiment est vendu, il est impératif de trouver un autre local (possibilité de copropriété ?). En effet, l'église de Saint-Martin se sert du bâtiment pour les rangements annexes et en point de fourniture d'eau. B. Lapostolle est prêt à venir en discuter.
- Chapelle de Préau : un bandeau et des chevrons semblent endommagés sur la toiture de la sacristie. Philippe Treff contactera ELCC (Poncin) pour faire un diagnostic et devis.
- Réparation des cloches de Jujurieux : Mme le Maire demande si la paroisse peut contribuer à la réparation d'un montant de 3 750 € HT. Il s'agit d'un bien communal ; le CEP pense donc que ce n'est donc pas à la paroisse de payer cette réparation (P. Treff prépare un courrier de réponse par le P. Adrien).
- Reproduction d'une station (volée jadis) du Chemin de Croix de Poncin par C. Dufermont : la somme de 350 € en dédommagement du travail accompli est acceptée.
- Remplacement des ampoules de l'église de Poncin : pour remplacer les 65 lampes de 120W par des LED, le devis s'élève à 3200 + 400 €. Cela permettra de réduire la consommation. Pourquoi ne pas proposer une souscription aux paroissiens ? (Voir B. Rude qui peut réaliser des reçus fiscaux).
- Orgue électronique de Cerdon : en panne ; contacter Ecochard à Bourg ?

Prochaine réunion du Conseil économique : le mardi 1er septembre à 20 h